

Les divorces moins systématiquement source de conflits

■ **Question:** Pourquoi la proportion de divorces par consentement mutuel augmente-t-elle?

■ **Réponse:** La disparition du tabou permet aux couples d'être mieux informés et de communiquer plus facilement.

Décrit par certains analystes comme un phénomène de société, le divorce est de plus en plus courant dans les pays occidentaux. Les statistiques démontrent même que plus d'un mariage sur deux se termine aujourd'hui par un cas de divorce. Mais les chiffres sont aussi porteurs de bonnes nouvelles puisqu'actuellement 9 divorces sur 10 se font à l'amiable. Et, avec les années, la part de divorces unilatéraux diminue considérablement. Ces derniers étant générateurs de

situations familiales parfois dramatiques et toujours émotionnellement compliquées, il est encourageant de constater leur recul statistique. Grâce à des sites web très complets et des documents types téléchargeables reconnus légalement, il est très facile d'obtenir les renseignements nécessaires aux premières démarches. Ainsi, le manque d'informations et les fausses croyances ne sont plus une source de conflits entre les époux en cours de séparation. De cette manière, les discussions peuvent se faire sur une base rationnelle et concrète sans se laisser envahir par la seule part émotionnelle.

Avocat pas toujours nécessaire

Selon le code civil suisse l'intervention d'un avocat n'est pas obli-

gatoire et n'est souvent pas nécessaire même s'il y a des enfants et des biens immobiliers. Dans le cas où les deux parties sont d'accord sur le partage de la LPP, la garde des enfants, la contribution d'entretien et le partage des biens, il est donc désormais possible de réaliser l'entier de la procédure sur internet avant de passer devant le juge. Même lorsque l'un des deux conjoints est parti vivre à l'étranger, le divorce peut se dérouler avec simplicité et sans engager des frais trop importants. Paradoxalement, la crise économique encourage les époux à ne pas créer de psychodrames et à se mettre d'accord afin de ne pas devoir assumer un divorce trop onéreux.

La communication en clé de voûte

Avec l'augmentation des cas de

divorce, notre société s'est affranchie du tabou de la séparation. Même si celle-ci reste décriée par la religion, il est plutôt aisé d'aborder le sujet au sein même du couple comme avec son entourage. Par conséquent, la communication permet de calmer la situation et de faire en sorte que les désaccords administratifs ne s'ajoutent pas aux conflits qui ont mis le couple dans l'impasse. Bref, lorsque les adultes se comportent comme tels et qu'ils font passer l'intérêt global de leur famille avant leur amour-propre, les enfants et l'entourage peuvent aujourd'hui vivre le divorce sans complications additionnelles.

JONAS SCHNEITER

redaction.ch@mediaplanet.com

PUBLIREPORTAGE

easyDivorce.ch

Obtention des documents
de séparation et de divorce via internet
simple - rapide - efficace



Divorce : Fr. 760
Séparation : Fr. 490
www.easydivorce.ch